

Un label pour certifier les sites internet sur la santé



Crédit Photo : Médiathèque de la Commission européenne

. La Haute Autorité de santé a confié cette tâche à la fondation suisse "Health On the Net" qui a déjà certifié plus de 5500 sites dans 72 pays.

. La présence du logo HON@CODE signifie que le site s'engage à respecter les huit principes de bonne conduite élaborés par la fondation.

Matthieu DURAND et Stéphanie MORBOIS - le 05/12/2007 - 10h41

Les Français sont de plus en plus nombreux à consulter les sites internet dédiés à la santé. On estime que 30% d'entre eux ont aujourd'hui recours à l'**e-santé** et à peine 40% d'entre eux déclarent vérifier l'origine des informations trouvées. Mais comment distinguer un site fiable d'un autre?

Pour éviter les mauvais diagnostics, les infos erronées et des soucis de santé aggravés, la Haute autorité de santé (HAS) a créé une procédure de certification des sites internet délivrant des informations médicales, qu'ils soient spécialisés dans ce domaine ou généralistes avec un espace santé. Cette tâche a été confiée à la fondation suisse Health On the Net (HON) qui a déjà certifié plus de 5500 sites dans 72 pays, dont 300 en France.

Qualification des rédacteurs

La présence du logo HON@CODE certifie ainsi aux internautes un site sérieux qui s'engage à respecter les huit principes de bonne conduite élaborés par la fondation. L'internaute pourra ainsi connaître la qualification des rédacteurs (médecin, journaliste, etc.), la source des informations publiées, l'origine du financement du site, identifier le webmestre et avoir accès à une adresse de contact. Objectif annexe : *"Rendre les médecins plus proactifs vis-à-vis d'internet"*, explique à LCI.fr Etienne Caniard, membre de la Haute autorité de santé. En clair, les inciter à se familiariser avec la toile et à l'intégrer dans leurs discussions avec les patients.

La démarche de certification restera toutefois volontaire. Aucune obligation pour les éditeurs de site de demander le label. *"Il ne s'agit pas d'une démarche de type 'contrôle' ou police de l'info mais d'une démarche cohérente visant à l'amélioration de la qualité de l'information"*, assure Etienne Caniard. *"Nous espérons que ce label créera une émulation entre les éditeurs et qu'il se traduira par des bénéfices en termes d'image et de trafic [audience]"*, poursuit-il. La certification des sites internet par la HAS est d'ailleurs prévue par la loi du 13 août 2004, rappelle-t-il. La France est le seul pays à avoir légiféré en ce domaine.

Seront certifiés en priorité *"les sites avec un trafic important"*. La Haute autorité de santé est en pourparlers avec une dizaine de sites : *"Ce ne sont pas les sites commerciaux qui sont les plus réticents, fait remarquer Etienne Caniard. Il nous faut souvent convaincre les sites institutionnels, qui sont persuadés de délivrer les informations de la bonne façon."*